

Club Ecomobilité – Message du 14 octobre 2018

Voici des initiatives pour la mobilité durable :

Une **rencontre sur les collectivités et la mobilité des enfants et des jeunes** est proposée par le pôle national « mobilité déplacements transport » du **CNFPT**, localisé à l'INSET de Dunkerque, avec l'appui de la Direction des Grandes Mutations (Promotion de la Santé et transition écologique) et des partenaires associés au projet (**Agence Santé Publique France, Vivacités Ile de France, France Nature Environnement, Centre de Ressources en Ecomobilité, Rue de l'Avenir**). Elle se tiendra au « 253 », 253 rue du Faubourg St Martin – Paris 10ème le 16 octobre 2018 à 9h30. <http://www.urba2000.com/urba21/?Les-rencontres-territoriales-de-la-mobilite>

15 métropoles françaises veulent mettre en place des **zones à faibles émissions (ZFE)**. Selon nos collègues de Bus et car connexion, il s'agit de **Paris, la Métropole du Grand Paris, Lyon, Nice, Aix-Marseille, Fort-de-France, Toulouse, Toulon, Montpellier, Grenoble, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Strasbourg, Reims et Rouen**. <http://www.busetcar.com/15-villes-engagees-dans-les-zones-a-faible-emissions/> La création d'une ZFE est décidée par les collectivités locales, qui en définissent les critères de leur choix : la délimitation géographique, les catégories et classes de véhicules concernés, les modalités horaires, la progressivité des règles dans le temps et les dérogations octroyées. «Pour garantir le succès de la démarche, l'État s'engage à apporter son soutien aux territoires dans le cadre de leurs travaux préparatoires et à mettre en place les mesures réglementaires nécessaires pour permettre un développement et un fonctionnement efficaces des zones», explique le ministère des Transports

À l'issue de l'ouverture de la 73ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, **100 juristes du monde entier** ont appelé les États à franchir une nouvelle étape décisive dans la gouvernance mondiale de l'environnement. Le 10 mai, **l'Assemblée générale des Nations unies (ONU)** a adopté à une très large majorité une résolution ouvrant la voie à la négociation d'un **Pacte mondial pour l'environnement**. Ce traité international regrouperait dans un texte unique les grands principes juridiques qui guident l'action environnementale. Depuis plus de 30 ans, les juristes font des efforts dans ce sens (rapport Brundtland de 1987 jusqu'au projet de Pacte sur l'environnement et le développement de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de 1995)

En 2015, l'adoption des Objectifs de développement durable et de l'accord de Paris sur le climat (COP 21) a créé une dynamique mondiale nouvelle en faveur de la protection et de la conservation de l'environnement. Ces textes ont marqué des avancées majeures. Toutefois, les atteintes à l'environnement persistent et sont même d'une gravité sans précédent. Les années 2017 et 2018 ont été marquées par des températures record. La biodiversité continue de se dégrader à grande vitesse. Il est nécessaire de franchir une nouvelle étape. <http://www.urba2000.com/urba21/?L-ONU-doit-adopter-le-Pacte-mondial-pour-l-environnement>

La [lettre périodique](#) de nos collègues de **Wuhan** indique que **PSA**, avec **Dongfeng**, a déployé sous la marque **Free2Move** une première flotte de **300 véhicules électriques**. Ils sont accessibles par une **application mobile**. Leur nombre devrait augmenter jusqu'à **3000 en 2019**. Par ailleurs la **Municipalité de Wuhan** a fixé un **objectif de 12 m2 d'espace vert par habitant en 2020**.

Bien à vous

JFJ